



Communiqué des Maisons familiales rurales du 9 mai 2011

Réussir autrement le collège !

"Nous allons à la rentrée prochaine proposer des programmes adaptés de manière à ce que dès la quatrième on puisse avoir une découverte de l'entreprise" a récemment déclaré le ministre de l'Education nationale. Par ailleurs, des propositions ont été avancées visant à « abaisser l'âge d'entrée en apprentissage en étendant le DIMA aux jeunes de 14 ans ». Ces propos n'ont pas manqué de susciter des réactions. Certains dénonçant la remise en cause du collège unique, d'autres les risques d'une orientation précoce.

Peut-on poser les termes d'un débat plus nuancé ?

Les MFR, fortes de leur expérience d'accueil de jeunes dès 14 ans¹ dans des formations par alternance sous statut scolaire, souhaitent y contribuer. Elles constatent la forte demande des jeunes et de leurs parents pour d'autres voies que celles aujourd'hui offertes par le collège. Les jeunes qui choisissent les Maisons familiales sont divers par leurs origines familiales, géographiques, sociales, par leur passé scolaire, par leur niveau d'entrée, par leurs projets. Ils aspirent à être **actifs, créatifs et ne s'estiment pas assez valorisés par l'école**. Ils ne sont pas pour autant en situation d'échec mais davantage en recherche de sens. Ces mêmes jeunes en formation par alternance sont d'ailleurs remarqués par les maîtres de stage non pour leurs difficultés mais pour leurs capacités.

Les MFR témoignent qu'il est possible, lors des deux dernières années du collège, de **concilier formation par alternance, scolarité obligatoire et acquisition du socle commun de compétences**. Elles affirment la nécessité du **maintien du statut scolaire** durant cette période et refusent d'assimiler ces parcours à l'entrée précoce en apprentissage :

- Ces parcours s'en distinguent par les types d'entreprises qui sont supports d'alternance. Celles-ci sont toujours choisies en relation étroite avec la famille.
- Ils s'en différencient par le statut du jeune. Celui-ci n'est pas un salarié au travail mais un élève avec des rythmes et des horaires adaptés.
- Ils s'en séparent par l'objectif même des séjours en entreprise. Il ne s'agit pas de se préparer à l'exercice d'un métier mais de valoriser ses goûts et ses aptitudes, de prendre confiance en soi en vue de construire progressivement son projet.

Les MFR appellent cependant à la prudence pour ne pas renouveler les erreurs commises lors du lancement brutal de « l'apprentissage junior » et pour éviter de créer de nouvelles confusions. Il convient par exemple de :

- Recenser les expériences existantes et de dégager les conditions de leur réussite avant de lancer de nouvelles propositions.
- Prendre le temps de la concertation avec tous ceux concernés par la formation des jeunes, leur orientation et leur accès à l'emploi.
- Garantir un cadre adapté à une alternance qui respecte à la fois les exigences du statut scolaire et l'intérêt des séjours en entreprise (immersion en milieu professionnel, valorisation par les activités confiées, respect du choix de l'élève...).

Les MFR invitent les acteurs de l'éducation à **réfléchir à la globalisation des processus éducatifs** réclamée par les organisations internationales comme l'UNESCO. Peut-on penser l'école aujourd'hui -et le collège en particulier- sans tenir compte des apprentissages non formels (gérés par les institutions, les entreprises, les groupements) et ceux informels (la famille, les relations, les médias...) à côté des apprentissages formels gérés par l'école classique ? Dans un monde où la source des connaissances est diverse, comment peut-on imaginer encore que l'école, seule, soit détentrice du savoir ?

Toute information complémentaire auprès de Patrick Guès (UNMFREO) au 01.44.91.86.86 ou à patrick.gues@mfr.asso.fr

¹ Les Maisons familiales rurales ont une longue expérience de la scolarisation des jeunes de 14 à 16 ans dans le cadre des classes de 4e et 3e de l'enseignement agricole et les différents dispositifs préparatoires à l'apprentissage. Ces classes fonctionnent toujours par alternance scolaire.



Présentation simplifiée des Maisons familiales rurales « Réussir autrement sa formation »

Chaque Maison familiale est un établissement scolaire qui propose des formations par alternance à tous les niveaux de l'enseignement professionnel (4^e, 3^e, CAP, BEP, Bac professionnel ou technologique, BTS...). Les jeunes ou les adultes présents dans les Maisons familiales rurales sont soit des élèves sous statut scolaire dépendant du ministère de l'Agriculture (51 000), soit des apprentis principalement dans des formations de l'Éducation nationale (11 000) ou soit encore des stagiaires de la formation professionnelle continue (8 000).

Les Maisons familiales rurales se caractérisent par leur pédagogie et leur approche éducative spécifiques qui associent la formation générale et la formation professionnelle en étroite relation avec les réalités du terrain, l'accueil en internat et en petits groupes, le suivi personnalisé des élèves, l'implication des parents et des entreprises, l'émergence du projet de chacun, le rôle d'accompagnateur des formateurs...

Les Maisons familiales rurales ont pour objectifs :

- de former des jeunes ou des adultes,
- de les accompagner vers une insertion sociale et professionnelle réussie,
- de favoriser un développement durable des territoires où elles sont implantées.

Chaque établissement est sous la responsabilité d'une association dont les membres sont les parents qui ont inscrit leurs enfants à la Maison familiale mais aussi des professionnels, des élus ou des responsables locaux.

Dans une Maison familiale rurale, on recense, en moyenne, 150 élèves (qui ne sont pas tous présents en même temps du fait de l'alternance – une partie des élèves sont en entreprise pendant que les autres sont à l'école) et 17 salariés. L'établissement compte environ 75 places en internat où l'accompagnement éducatif est important. Les élèves sont suivis par des formateurs (des moniteurs) qui assurent différentes activités : enseignement, animation, visites de stage...

Le mouvement des Maisons familiales rurales (MFR) en France regroupe 502 associations réparties de la façon suivante : 430 associations locales, établissements de formation professionnelle, 68 associations fédérales départementales et régionales, 2 comités territoriaux pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française, 1 Centre national pédagogique (CNP) et 1 Union nationale.

Il existe également 15 MFR dans les Pays d'Outre-mer (POM) qui ne dépendent pas directement de l'Union française et ont leur propre organisation territoriale ainsi que des Maisons familiales rurales dans près de 40 pays à travers le monde.

L'Union nationale française des MFR coordonne les activités du mouvement. Elle a pour objectifs de :

- garantir l'authenticité associative et éducative des MFR,
- impliquer chacune des associations dans l'élaboration du projet du mouvement,
- impulser une politique générale de création de nouvelles associations et d'ouverture de formations,
- proposer une stratégie d'actions pour faire prendre en compte le point de vue des MFR,
- représenter le mouvement auprès de différentes instances et administrations,
- développer des actions de coopération internationale.

L'Union nationale des Maisons familiales est membre, entre autres, de l'UNAF, du groupe Monde Rural, du CFSI, de l'AFDI, de Coordination SUD...

Pour toute information complémentaire, consulter le site www.mfr.asso.fr
Blog sur la formation en alternance : <http://patrickques.wordpress.com/>